



ERASMUS+

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B).....	2
PAGE de couverture.....	4
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS.....	6
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus.....	8
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus.....	8
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie.....	9
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux.....	13
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux.....	13
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité.....	15
2.3. A des fins de visibilité	12

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme :
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

d'apprentissage pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat d'apprentissage et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de

la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les « lignes directrices ECHE » et « l'auto-évaluation ECHE » pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage :

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions :

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus : votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle ?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

Pour atteindre ses objectifs ambitieux relatifs à l'accompagnement à la mobilité de ses étudiants et personnels, le lycée Jean Zay est membre du consortium « CAUSA » Consortium Auvergne Supérieur Avenir qui regroupe dans une même dynamique les lycées Albert Londres (03 - Cusset), Valéry Larbaud (03 - Cusset) et Jean Zay (63-Thiers).

Le lycée Jean Zay – Thiers (F-63), acteur de la formation professionnelle pour les métiers de l'industrie avec ses formations BTS Conception de Produits Industriels (CPI), Conception et Réalisation de Système Automatisés (CRSA), et Euro Plastics & Composites (EPC), souhaite répondre à l'évolution de la demande du marché du travail du bassin.

1. Les contextes :

1.1. Démographique (selon INSEE) :

La courbe démographique amorce une nette augmentation de la population (+0.4% identique au niveau national). L'évolution annuelle moyenne de la population due au solde apparent entrées/sorties atteint +0.5% (+.1% au niveau national). La part des -25 ans s'élève à 25% (30 % national). La tranche des 25-64 ans s'élève à 50.6% (50.9% national).

1.2. Industriel (selon INSEE et Anne ALBERT-CROMARIAS) :

1.2.1. Typologie des entreprises : Le nombre d'entreprises du secteur industriel sur l'arrondissement s'élève à 516 sur 3432 tous secteurs confondus. Le secteur est dynamique : il représente 9% de la création d'entreprise (4% niveau national). 42% des entreprises présentent un nombre de salariés > à 50.

1.2.2. Le profil de salarié attendu : À Thiers, près de 40 % des salariés du bassin travaillent dans l'industrie. Or entre 2007 et 2020, 40 % de la population salariée va partir en retraite. Depuis 2009, les entreprises se sont fortement restructurées. Le nombre d'entreprises sur le bassin augmente, le nombre de salariés diminue, mais les compétences de ces derniers doivent coller aux nouveaux équipements et la nouvelle organisation des entreprises (réactivité, utilisation de l'outil numérique, télétravail). Par ailleurs, la taille des entreprises est généralement petite (58% ont moins de 50 salariés). Ce paramètre exige une grande polyvalence des salariés en général et des cadres en particulier. Les entreprises se sont beaucoup ouvertes aux marchés internationaux (vente, appel d'offre, filiales, joint venture, fablab) et de ce fait apprécient des jeunes diplômés qui n'hésitent pas à se déplacer dans des pays étrangers et qui tiennent compte des différences culturelles (et donc de traitement d'un problème).

1.3. Le comportement des jeunes :

Les jeunes thiernois souffrent d'une mésestime qui constitue un alibi pour ne pas être

ambitieux. Coincés dans l'antagonisme d'une volonté d'aller voir « ailleurs » et cette mésestime freinante, ils se contentent d'aller suivre leur formation dans le bassin locale puis travailler au mieux sur le bassin clermontois, tout en habitant souvent dans le bassin thiernois. En effet, nous constatons dans notre recrutement un manque de mobilités (32% viennent du bassin thiernois, 35% du département Puy-De-Dôme, 14% de l'Académie de Clermont-Ferrand, 11 % de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et seulement 8% du reste de la France). Il est donc important de les encourager à la mobilité, en la démystifiant.

1.4. Les personnels, la communauté éducative.

Afin de mieux accompagner les étudiants dans leur formation, les enseignants du lycée souhaitent améliorer leurs connaissances relatives aux compétences professionnelles attendues dans les pays cibles (Belgique, Pologne, Allemagne, Lituanie, Croatie, Finlande) pour un niveau de formation identique (Bac+2).

2. Les objectifs :

Il sont construit autour de la clé 1 d'ERASMUS

2.1. Pour les étudiants.

Objectif 1 contrat de mobilité : présenter, inciter, accompagner les étudiants des BTS à se rendre durant la période de stage en entreprise de 8 semaines dans une entreprise implantée en dans la zone ERASMUS +.

2.2. Pour les personnels.

Objectif 2 mobilité des personnels : après avoir établi des liens avec des établissements de formation européens présentant une offre de formation similaire à celle de JZ, permettre aux enseignants de JZ d'aller observer in situ l'organisation et la mise en œuvre de la formation professionnelle. Entre autres points d'observation, les observations et échanges sur le terrain permettraient de définir les compétences attendues pour un technicien supérieur dans différents pays et comparer les compétences fortes et les modalités pédagogiques pour les transmettre aux étudiants. Le dispositif est réversible à savoir que les établissements se reçoivent mutuellement. L'objectif se complète par l'organisation de rencontre avec des industriels proches de l'établissement d'accueil afin d'établir d'éventuels partenariats de stages étudiants.

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

1. Comment atteindre l'objectif 1 ?

Une communication sur le site web et dans les brochures d'orientation axée sur la bourse ERASMUS+ et l'accompagnement afférent sera faite afin de cibler les lycéens déjà attirés par l'opportunité d'un séjour à l'étranger.

L'établissement organise une semaine d'accueil des étudiants de première année ; Cette semaine a pour objectif d'aider les lycéens à devenir « étudiant » et aussi créer une appartenance au groupe « lycée Jean Zay ». Plusieurs moments durant cette semaine. Personnalisation de courrier et CV de candidature, prise de rendez-vous, gestion d'agenda, entretiens avec des professionnels du recrutement ou des entreprises partenaires, rallye technologique Lors de cette semaine, une présentation de la bourse ERASME sera faite par les enseignants du lycée. Des entreprises locales viendront présenter leurs sites de production implantés dans des pays référencés dans la bourse ERASMUS+

En accord avec des entreprises ciblées (mais les étudiants peuvent en trouver d'autres qui seront validées par l'équipe pédagogique), des échanges en visio conférence ou courriel seront établies afin que l'entreprise d'accueil sélectionne sur candidature et entretien le stagiaire.

A cette fin, les étudiants bénéficieront d'un accompagnement linguistique ciblé.

Pour aider l'expatriation, les étudiants du lycée rencontreront dans le cadre du campus aéro auvergne des élèves ingénieurs de Sigma (Clermont Ferrand) Ces derniers doivent effectuer un stage de 4 à 6 mois hors France. Ces élèves auraient pour mission d'accueillir les élèves du lycée Jean Zay lors de leur stage industriel de 10 semaines (juin-juillet ou janvier février).

2. Comment atteindre l'objectif 2 (mobilité des enseignants).

Les évolutions des référentiels de formations des BTS industriels, l'arrivée des lycéens issus de Bacs Professionnels et la mixité des publics scolaires et alternants ont modifiés les environnements (institutionnel, industriel local, pédagogique et didactique) des enseignants.

Soucieux de transmettre et évaluer les compétences professionnelles du référentiel de formation et attendues par les employeurs, les enseignants constatent une quasi absence dans ces référentiels de l'internationalisation des entreprises. Ils ont besoin d'acquérir des éléments d'analyse pour mener correctement cette nouvelle dimension.

Les étudiants issus des filières bacs professionnels montrent un intérêt limité pour l'Europe (faible sentiment d'appartenance) et ne soupçonnent pas l'influence de la culture sur le traitement des problèmes ou sur les différences lexicales. Il s'en suit une volonté de confrontation/enrichissement peu conscientisée et une capacité de déplacement très faible.

Les enseignants souhaitent donc rencontrer des collègues et des employeurs d'autres pays afin de découvrir les différentes approches de la formation professionnelle (modalités, pédagogie, didactique, compétences attendues).

Cette approche exigeante doit se faire par paliers. Dans un premier temps, les établissements partenaires visés seront dans un pays francophone (Belgique, Luxembourg, Maroc, Tunisie) ou dans une communauté francophile forte et structurée (Albanie, Bulgarie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Vietnam).

Après 4 ans, peut-être sera-t-il envisageable d'échanger avec des pays anglophones.

Une approche peut également être envisagée par le contact privilégié avec des fournisseurs de matériels (Meusburger – Autriche, Hasco – Allemagne). Ces deux structures possèdent des sites de formation très spécialisés prêts à accueillir enseignants et étudiants.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement ?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

L'impact sur le lycée doit se mesurer par :

- Une évolution des profils des candidats parcoursup. L'annonce (sur site web lycée et brochures Onisep, présence infosup) d'une réflexion autour de l'Europe devrait inciter les candidats sensibilisés à porter leur candidature de poursuite de formation au lycée Jean Zay.
- Lors des speed dating étudiants/employeurs pilotées par France Intec Thiers (antenne locale d'une association de techniciens), les employeurs proposeront des stages dans leurs sites de production ou filiales en Europe. Des contacts sont déjà en cours avec des entreprises (Valéo, CGR, Cartolux) pour des propositions de stages en Italie et Pologne.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux.

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

La politique de communication de l'engagement du lycée Jean Zay dans la charte ERASMUS+ doit permettre un niveau d'information égal chez les étudiants du lycée.

- par affichage des logos adéquats sur les brochures ONISEP « Enseignement après le bac ».
- Affiches-Kakemono du Consortium « CAUSA » au CDI et lors des différents forums (info sup, campus aéro, plasticampus).
- site Internet du lycée : Sur le site web du lycée, identification de l'engagement du lycée par l'adjonction d'un onglet « Bourse mobilité ERASMUS+ » mention sera portée sur la présence d'une équipe pédagogique pour accompagner les futurs étudiants dans leurs démarches futures.

Communication complémentaire sur les bourses à la mobilité proposées par l'Etat et par la Région Auvergne Rhone Alpes afin que les aspects financiers ne constituent pas un frein à la mobilité.

- Couverture médiatique via média locaux (la montagne, France 3, journal de la communauté de communes) lors des rencontres avec les industriels

Présentation de la charte aux étudiants de première année de BTS lors de la semaine d'intégration, début septembre.

Relances régulières ; les étudiants hésitant à s'engager dans la démarche seront accompagnés pour mieux finaliser le projet ; accompagnement des volontaires.

Présentation entre Pairs (Les étudiants de 2^{ème} année de retour de stage européen présente leur expérience aux étudiants de première année.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

Oui, mise en œuvre conforme aux recommandations ECHE 2021-2027, afin que les étudiants utilisent l'application mobile ERASMUS + et sollicitent la délivrance de la carte étudiante européenne

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Lors de la préparation au voyage, les étudiants devront déterminer l'empreinte carbone de leur déplacement. Dans la mesure du possible, les modalités de transport minimiseront cette empreinte. Les aspects relatifs à l'écoconception et à l'analyse du cycle de vie du produit sont présents dans les référentiels de formation

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Avant le départ, une préparation au voyage sera accompagnée en cours de « Culture Générale et Expression » avec l'appui de la Professeure-Documentaliste.

Pendant, l'étudiant tiendra un journal de la vie quotidienne publié sur le site de l'établissement (blog).

A son retour, l'étudiant présentera une restitution de l'environnement du stage (logement, restauration, vie dans le pays, loisirs...) auprès des étudiants, lycéens et personnels de l'établissement.

Dans le cadre de l'examen final, les étudiants du BTS EPC pourront présenter une épreuve facultative (EF2) prise en compte pour la délivrance du diplôme.

Pour les étudiants de CPI et CRSA, cette épreuve optionnelle n'existe pas dans le référentiel. Sur la base de modalités identiques à l'épreuve du BTS EPC (dossier d'une dizaine de pages et présentation orale de 10min), les étudiants se verront délivrer un label 'euro' qu'ils pourront mentionner sur leur CV.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Pas concerné par cette mise en œuvre, puisque le projet porte sur la mobilité.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel :

Le retour attendu porte sur l'augmentation des connaissances du personnel de l'établissement relatives aux compétences professionnelles exigées à des techniciens supérieurs exerçant dans le milieu industriel. Cette amélioration permettra de dispenser aux étudiants une formation plus pertinente en adéquation avec les attentes des industriels locaux.

La promotion de cette organisation n'est pas formellement à mettre en œuvre, tant les personnels sont en attente. L'établissement prendra à sa charge l'organisation logistique et financière des déplacements et séjours. Les collègues s'occuperont avec leurs interlocuteurs locaux des choix et modalités de visite d'entreprise et d'échanges avec les interlocuteurs locaux.

L'aspect écologique relatif aux modes de transport sera bien sûr un critère d'organisation.

La durée des séjours sera au maximum de 6 jours (déplacement compris) afin d'avoir une perturbation minimale des enseignements.

Le retour d'expérience de l'équipe pédagogique du lycée se concrétisera par l'organisation et l'animation d'une réunion annuelle avec les industriels du bassin qui ont déjà accueilli ou accueilleront des étudiants (scolaires ou alternants) du lycée. Cette réunion (programmée en novembre) aura pour finalité

- De présenter les attentes des stages définies par les différents référentiels.
- Faire intervenir des industriels locaux sur leur analyse post stage.
- Proposer aux employeurs qui ont des sites de production en Europe de témoigner sur l'apport de jeunes employés qui ont bénéficiés d'un séjour ERASMUS.

2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

<https://www.lyceejeanzay.net/erasmus/>

Un onglet « bourse mobilité ERASMUS+ » permettra de présenter l'accompagnement à la mobilité et visualiser les actions du lycée autour de cette thématique.

Veillez décrire comment vous vous assurez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

La Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) sera visible sur la page principale du site institutionnel du lycée Jean Zay afin de mettre en évidence l'implication de toutes les entités de l'établissement. Un lien devra également permettre d'accéder aux pages dédiées aux projets menés par l'établissement sur la plateforme Erasmus+ Project Results sur laquelle figurent tous les projets financés dans le cadre du Programme.

Le lycée Jean Zay se servira de l'outil d'autoévaluation ECHE pour s'assurer de la notoriété des objectifs du Programme et de ses impacts et effets sur le développement de l'internationalisation de l'établissement.

Le lycée Jean Zay inscrira régulièrement à l'ordre du jour de ses réunions de conseil d'administration un point d'étape sur la mise en œuvre des projets et actions menées dans le cadre du programme.

Page « ERASMUS » site web du lycée.

Les métiers de l'industrie vous attirent. De belles carrières vous attendent dans lesquelles vous pourrez appliquer « pour de vrai » vos connaissances dans les domaines scientifiques de la physique.

Annexe communication site web : <https://www.lyceejeanzay.net/erasmus/>

L'industrie d'aujourd'hui s'est beaucoup internationalisée. Contrairement à ce que nous pourrions penser trop superficiellement, ni les normes, européennes voire internationales, ni les directives européennes ne peuvent gommer la culture des techniciens confrontés à la recherche de conception

de produit ou à l'amélioration d'un processus. Les anglais, les finlandais, les italiens ne produisent pas les mêmes voitures parce qu'ils n'ont pas la même culture.

Dans vos formations, vous passerez du temps en entreprise. Il faut profiter de ces périodes pour enrichir votre CV et vous différencier des autres jeunes titulaires du même BTS.

Le lycée Jean Zay est membre d'un consortium (CAUSA) dont l'objectif est de vous accompagner dans vos démarches pour faire un stage de 8 semaines dans un pays d'Europe. Le Conseil Européen met en œuvre un programme ERASMUS+ dont la finalité est de vous aider financièrement. Le lycée Jean Zay et son équipe vous aidera précisément sur les dossiers permettant l'obtention de cette bourse conséquente et vous accompagnera également pour solliciter d'autres aides pilotées par l'Etat et le conseil régional Auvergne Rhône Alpes.

Des contacts avec des étudiants et avec des entreprises locales implantées en Europe (et plus largement) vous permettront d'élaborer plus efficacement et sans trop d'hésitation votre projet qui enrichira significativement votre CV.